

INFOGRAMES

Entertainment

REGROUPEMENT D' ACTIONS

Modalités d'ajustement des titres cotés donnant accès au capital de la société

Lyon, le 25 février 2008 – Dans le cadre de l'opération de regroupement d'actions annoncée le 18 Février dernier, Infogrames Entertainment annonce aujourd'hui les modalités d'ajustement de l'ensemble des instruments financiers cotés existants au sein de la société et donnant accès à son capital. Les nouveaux ratios seront applicables à compter du début de la période de regroupement, soit le 4 mars 2008.

- Conformément à l'article 2.5.7.3 (2) de la note d'opération ayant reçu le visa n°00-812 du 18 mai 2000 chaque **OCEANE 2000/2011** (code ISIN FR0000181042) en circulation donnera droit en cas de conversion et/ou d'échange à 0,247 action regroupée après application des règles d'arrondi.

- Conformément à l'article 2.5.15.3 de la note d'opération ayant reçu le visa n°03-971 en date du 6 novembre 2003, chaque **OCEANE 2003/2020** (code ISIN FR0010032839) en circulation donnera droit en cas de conversion et/ou d'échange à 0,024 action regroupée après application des règles d'arrondi.

- Conformément à l'article 4.2.10(b) de la note d'opération ayant reçu le visa n°06-484 en date du 22 décembre 2006, chaque **Bon de Souscription d'Action** (code ISIN FR0010413237) en circulation donnera droit en cas de conversion et/ou d'échange à 0,01 action regroupée, après application des règles d'arrondi.

- Conformément à l'article 4.17.4 de la note d'opération ayant reçu le visa n° 07-485 en date du 19 décembre 2007, chaque **ORANE** (code ISIN FR0010560615) en circulation donnera droit en cas d'exercice en actions à 8,91 actions nouvelles, après application des règles d'arrondi.

Dans le cas où l'ajustement des instruments susvisés donnerait lieu à l'existence de droits formant rompus, le règlement de ces derniers s'effectuera conformément aux dispositions prévues dans leur contrat d'émission respectif.

Les porteurs de ces différents titres ont été informés des modalités d'ajustements, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ainsi qu'aux stipulations contractuelles particulières prévoyant des modalités spécifiques d'information.

Un avis est publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Un avis décrivant les modalités relatives à cette opération sera également publié par Euronext Paris le 3 mars 2008.

Rappel des principales modalités du regroupement :

- Date de début des opérations de regroupement : 4 mars 2008

- Base de regroupement : échange de 100 actions anciennes de 0,01 euro de nominal contre 1 action nouvelle de 1 euro de valeur nominale
- Nombre préliminaire d'actions anciennes soumises au regroupement : 1 284 253 917 actions de 0,01 euro de nominal
- Nombre préliminaire d'actions nouvelles à provenir du regroupement : 12 842 539 actions de 1 euro de nominal
- A partir du 4 mars 2008, les actions regroupées Infogrames Entertainment seront inscrites et négociables sous le code ISIN FR0010478248 sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

* * *

A propos d'Infogrames Entertainment et Atari :

Infogrames Entertainment, (« IESA ») est la société mère du Groupe Atari, cotée à la Bourse de Paris Euronext (code ISIN: FR-0000052573 Eurolist Compartiment B) et détient 2 filiales principales : Atari Europe, filiale non cotée, et Atari, Inc., filiale américaine elle-même cotée sur le Nasdaq (ticker : ATAR).

Le Groupe Atari produit, édite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde, des logiciels de loisirs interactifs couvrant l'ensemble des segments du marché pour toutes les plateformes de jeux existantes (Microsoft, Nintendo et Sony), et les cédéroms PC.

Le Groupe Atari dispose d'un catalogue de titres grand public articulé autour de franchises originales (Alone in the Dark, V- Rally, Test Drive,...) et licences internationales (Dragon Ball Z, Donjons & Dragons,...).

Contact : Cécile SORNAY – Directeur de la Communication économique et financière
Tel : + 33 (4) 37 64 30 00 – Fax : + 33 (4) 37 64 30 35 cecile.sornay@atari.com